



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23021771

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Droit des Sociétés

03 FEV. 2023

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : **0845 242 459**

Nom

(en entier) : **THE SOURCE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **RUE DU BEAUREGARD 38 7141 CARNIERES**

Objet de l'acte : DEMISSION, NOMINATION, TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Ce 23 septembre 2022 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SRL THE SOURCE.

BUREAU

La séance est ouverte à 16 h 00 sous la présidence de Monsieur Shane BAETENS.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Est présente :

La société anonyme LE GRAND COMPTOR DU VIN dont le siège est établi à 7160 Chapelle-Lez-Herlaimont, Clos du Chêne au Bois 4 et est immatriculée auprès de la B.C.E. sous le numéro 0787.526.469 – titulaire de 100 actions

Il est constaté que l'intégralité du capital social est représentée.

En conséquence, après vérification par le bureau, la comparution est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer.

EXPOSE

Monsieur le Président expose ce qui suit :

- Démission de deux administrateurs
- Nomination de deux nouveaux administrateurs
 - Prise d'effet
- Transfert du siège social
 - Pouvoirs

Pour pouvoir délibérer valablement sur son ordre du jour, la présente assemblée doit réunir le quorum stipulé dans ses statuts.

L'intégralité des actions existantes étant représentées, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations et l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)



Cet exposé étant vérifié par la présente et est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

RESOLUTIONS

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix et par un vote distinct pour chacune d'elles les résolutions suivantes :

- prononce la démission en qualité d'administrateurs de Monsieur Philippe Bocaux (NN 54.02.12-409.90) et de Madame Martine DRICOT (N.N. 68.07.31-402.48)
- décide de nommer aux fonctions d'administrateurs :
 - Monsieur Shane BAETENS (NN 90.08.23-191.95)
 - La société à responsabilité limitée B&B BROTHERS dont le siège est établi à 7160 Chapelle-Lez-Herlaimont, Clos du Chêne au Bois 4 et est immatriculée auprès de la B.C.E. sous le numéro 0787.526.469, avec pour représentant permanent Monsieur Marty BOCAUX (N.N 92.03.12-366.63)
- les démissions et nominations prennent effet à l'instant
- transfère le siège social de la société à l'adresse suivante : Clos du Chêne 4 à 7160 Chapelle-Lez-Herlaimont
- Pouvoirs est donné à Maître Olivier D'AOUT, avocat au barreau de Liège, avec pouvoir d'agir séparément et de subdélégation, en vue d'effectuer la publication aux Annexes du Moniteur belge du présent procès-verbal

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30

Dont procès-verbal.

Le président

Pour accord quant à leur démission
Philippe Bocaux et

Martine DRICOT

Déposé en même temps que le PV du 23/09/2022